

lutte contre le changement climatique # limitation de l'artificialisation des sols
amélioration de la qualité de l'air

MOBILITÉ PROPRE

Le cas du téléphérique urbain

« Câble A-Téléval » en Ile-de-France



À retenir

**120
M€**

montant estimé de l'investissement

**22
sec**

fréquence de passage des cabines aux heures de pointe

18

nombre de tonnes de CO₂ susceptibles d'être évitées chaque jour grâce à l'utilisation du Câble A-Téléval, soit l'équivalent de 250 000 km de trajet en voiture citadine en milieu urbain (6 fois le tour de la terre)

0

nombre de particules fines émises par le fonctionnement du téléphérique urbain

Le transport par câble représente une alternative de mobilité à faibles émissions. Il limite l'artificialisation des sols avec une emprise foncière réduite.

C'est dans cette logique que le chantier du « Câble A-Téléval » dans le Val de Marne, démarrera d'ici 2020. Pour un budget de 120 M€, il reliera Créteil à Villeneuve-Saint-Georges en 17 minutes, et sera le premier téléphérique d'Île-de-France. Ses cinq stations rythmeront le parcours des cabines sur une distance de 4,5 km environ, afin de desservir directement plus de 20 000 habitants et 6 000 emplois. Les liaisons entre le Téléval et le réseau de bus et de métro connecteront le territoire à ses grands équipements (universités, hôpitaux, etc.) ainsi qu'au reste de la Région Île-de-France.

Grâce à son fonctionnement à l'énergie électrique, l'exploitation du Câble A-Téléval ne produira pas directement de polluant, ni de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique (principalement CO₂).

ODD 13: Lutte contre le changement climatique

Indicateur 13.i3: Empreinte carbone

L'indicateur

Cet indicateur mesure les émissions de 3 principaux Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire national: CO₂, CH₄, N₂O, qui sont exprimés en tonnes d'équivalent CO₂.

L'indicateur et le projet

Les émissions du transport routier ont connu une forte hausse depuis 1960 (+471% entre 1960 et 2013), en grande partie liées à l'augmentation du trafic routier (+688% entre 1960 et 2013). Par-

mi les principaux GES, le CO₂ présente la plus grande contribution à l'effet de serre, responsable du réchauffement climatique, pour près de 70%.

La réalisation du projet Câble A - Téléal aura un impact direct et important sur les émissions de CO₂. Par rapport à des liaisons effectuées par un bus thermique, on s'attend à une **économie potentielle de 18 tonnes de CO₂ par jour d'exploitation**, soit les émissions produites par une voiture citadine qui parcourrait 252 000 km en milieu urbain.

Pour aller plus loin

Le bilan carbone d'un téléphérique est minimisé si l'électricité qu'il consomme pour fonctionner est issue de moyens de production renouvelables (centrales photovoltaïques, éoliennes...). La réduction de la vitesse lors des périodes creuses est également un impératif permettant une économie de CO₂.

ODD 11: Villes et communautés durables

Indicateur 11.i4: Niveau moyen annuel de particules fines (PM₁₀) dans les villes

L'indicateur

Cet indicateur mesure la quantité des particules PM₁₀, polluants primaires issus directement de la combustion des produits fossiles.

L'indicateur et le projet

La qualité de l'air est un enjeu central de la mobilité plus propre. Les particules PM₁₀, principaux polluants en ville, ont un impact direct sur la santé: irritation des bronches, des yeux et des muqueuses, pouvant augmenter la mortalité pour cause respiratoire et cardiovasculaire.

Une étude de Santé Publique France a évalué à au moins **48 000, le nombre de victimes annuelles des polluants atmosphériques**, soit presque un décès sur 10.

Le projet du Câble A - Téléal, avec son fonctionnement par énergie électrique, n'émettra aucune particule PM₁₀. **Grâce à sa rapidité et sa fiabilité, il participera à la réduction de l'utilisation de véhicules à moteurs thermiques**, permettant ainsi de réduire la concentration des polluants dans le milieu urbain.

Pour aller plus loin

Le projet de téléphérique s'inscrit dans une **logique d'intermodalité, nécessaire aux changements d'usages** pour une mobilité propre: les stations du téléphérique seront connectées avec des aménagements cyclables, avec le réseau de bus et la ligne 8 du métro.

ODD 11: Villes et communautés durables

Indicateur 11.i2: Artificialisation des sols

L'indicateur

L'artificialisation recouvre le changement d'usage des terres agricoles ou des espaces naturels. Elle décrit également des situations d'imperméabilisation de certains sols, ce qui accroît la vulnérabilité aux inondations. L'impact sur la biodiversité est également significatif.

L'indicateur et le projet

En 2015, les surfaces artificialisées représentaient 9,3% du territoire de la France métropolitaine. En Ile de France, ce chiffre monte à 21%.

Le choix d'une **liaison par câble permet**

de s'affranchir des contraintes engendrées par les nombreuses coupures (faisceaux ferroviaires, infrastructures routières) et par le relief marqué, sans pour autant construire d'autres infrastructures routières et de génie civil. Les constructions sont limitées à des pylônes supports de câble tous les 150 m, et aux 5 stations de voyageurs. Comparativement, une solution de bus nécessiterait la réalisation d'ouvrages d'art complexes pour franchir les coupures urbaines. **Le projet du Câble A - Téléal permet donc de limiter significativement l'artificialisation des sols.**

Pour aller plus loin

Lorsque la construction d'aménagements est inévitable, des techniques simples permettent d'infiltrer l'eau à l'endroit où elle tombe, afin de redonner aux sols leur rôle naturel d'éponge: par exemple, **le fractionnement de zones de stationnement par des noues enherbées facilite l'infiltration des eaux pluviales.** L'utilisation de matériaux spécifiques pour les surfaces piétonnières et de stationnement permet également de **limiter l'imperméabilisation** aux seules voies de circulation automobile.